

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2022-075

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET DE VALORISATION DES
EAUX TRAITEES
EN SORTIE DE STATION
D'EPURATION (VETSSE)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi sept juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Henry Hippolyte par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Zakaria Ali par Mme Bibi Fatima Anli 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Adois par M. Wilfrid Cerveaux, Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 30 mai 2022.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17h13 (affaire n° 2022-066).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 25 mai 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 07 juin 2022 ;

Sous la présidence de Mme Annick le Toullec 1ère adjointe, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : M. Sergio Erapa),

DECIDE

Article 1 : d'approuver le compte administratif 2021 du Budget Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration ;

Article 2 : d'arrêter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

- en section de fonctionnement : 0,00 €,
- en section d'investissement : 0,00 € ;

Article 3 : d'arrêter le montant des restes à réaliser à 323 399,99 € en dépenses et à 329 850,00 € en recettes ;

Article 4 : de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 10 240,00 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2022 ;

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.



EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE


Olivier HOARAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION (VETSSE)

Le présent rapport porte sur le compte administratif du budget de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE) pour l'exercice 2021.

LES RESULTATS

■ Au niveau de la section de fonctionnement :

Il n'y a pas de recettes ni de dépenses enregistrées sur l'exercice 2021.

Le résultat de l'exercice est donc de 0,00 €.

Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (10 240,00 €), le résultat de clôture présente un excédent de 10 240,00 € qu'il convient d'affecter.

■ Au niveau de la section d'investissement :

Il n'y a pas de recettes ni de dépenses enregistrées sur l'exercice 2021.

Le résultat de l'exercice est donc de 0,00 €.

Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (71 343,03 €) et compte tenu des restes à réaliser en dépenses (323 399,99 €) et en recettes (329 850,00 €), le résultat définitif présente un excédent de 77 793,04 €.

L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé au conseil municipal de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 10 240,00 € au niveau de la section de fonctionnement.

Ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2022.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration ;
- d'arrêter les résultats de l'exercice 2021, comme suit :
 - en section de fonctionnement : 0,00 €,
 - en section d'investissement : 0,00 € ;
- d'arrêter le montant des restes à réaliser à 323 399,99 € en dépenses et à 329 850,00 € en recettes ;
- de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 10 240,00 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2022 ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire suivie par la Direction des Finances

BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ANNEXE DETAILLEE

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter le compte administratif du budget annexe de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE), pour l'exercice 2021.

Pour rappel, le service VETSSE, destiné à l'arrosage des espaces verts et aux usages industriels, a été créé sous la forme d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) par délibération du 5 avril 2016 (affaire n° 2016-052).

Accompagnée par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la Collectivité avait prévu d'inclure, outre l'exploitation et le développement des installations, les travaux relatifs à la construction des infrastructures dans le périmètre d'une délégation de service public sous forme de concession (affaire n° 2016-121).

Dans ce contexte, le Conseil municipal a approuvé en 2017 le versement d'une subvention d'équipement (affaire n° 17/062 du 06/06/2017) et d'une subvention de fonctionnement (affaire n° 17/143 du 05/12/2017) afin de supporter les dépenses de préfiguration du projet.

En février 2018, le Préfet a pris un arrêté n° 2018-181/SG/DRECV portant autorisation du projet de réutilisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration, au titre du Code de l'Environnement. Cependant, cette autorisation est assortie de dispositions techniques (distance de 5 mètres par rapport aux voies de circulation) mettant en péril sa pertinence et sa viabilité économique et rendant impossible le déploiement du projet.

Il n'y a donc pas eu d'opération sur le budget depuis 2018.

Pour rappel, le process proposé par la Ville est basé sur un traitement par osmose inverse, technologie garantissant une grande qualité de l'eau.

La Ville, soutenue dans sa démarche par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ecocité et ses membres, poursuit les discussions avec les services instructeurs locaux et les ministères de la Transition Ecologique et de la Santé afin de faire évoluer la réglementation, cette dernière ne prenant pas en compte la qualité de l'eau traitée. En parallèle, une demande de dérogation nationale a été faite auprès du Premier ministre par courrier du 23 décembre 2020, cosigné par le Président du Territoire de la Côte Ouest, le Président du GIP et le Maire de la Commune de Le Port.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année (titres et mandats émis) ainsi que la reprise de l'excédent reporté.

Chapitre	Total budget	Réalisation	taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	5 240,00	-	-
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	-	-

Dépenses	10 240,00	-	0,0%
-----------------	------------------	----------	-------------

Chapitre	Total budget	Réalisation	taux de réalisation
002 - Résultat de fonctionnement reporté	10 240,00	10 240,00	100,0%

Recettes	10 240,00	10 240,00	100,0%
-----------------	------------------	------------------	---------------

Sur l'exercice, on ne constate pas de mouvements en recettes et, en dépenses.

■ Le résultat se décline de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Reprise Excédents antérieurs reportés	0,00	10 240,00	10 240,00
Résultat définitif de clôture	0,00	10 240,00	10 240,00

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année (mandats et titres émis) ainsi que les restes à réaliser (RAR) :

Chapitre	Total budget	Réalisation	RAR	Total réalisation	Taux de réalisation
20 - Immobilisations Incorporelles	401 193,03	-	323 399,99	323 399,99	80,6%

Dépenses	401 193,03	-	323 399,99	323 399,99	80,6%
-----------------	-------------------	----------	-------------------	-------------------	--------------

Chapitre	Total budget	Réalisation	RAR	Total réalisation	Taux de réalisation
13 - Subventions d'investissement	329 850,00	-	329 850,00	329 850,00	100,0%
001 - Résultat d'investissement reporté	71 343,03	71 343,03	-	71 343,03	100,0%

Recettes	401 193,03	71 343,03	329 850,00	401 193,03	100,0%
-----------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	---------------

Sur l'exercice, on ne constate pas de mouvements en recettes et, en dépenses.

Les restes à réaliser concernent :

- en dépenses : le solde restant sur le marché de maîtrise d'œuvre ;
- en recettes : le solde de la subvention d'investissement votée par la collectivité en 2017.

■ Le résultat se décline de la façon suivante :

DEPENSES	RECETTES	SOLDE
0,00	0,00	0,00
0,00	71 343,03	71 343,03
0,00	71 343,03	71 343,03
323 399,99	329 850,00	6 450,01
323 399,99	401 193,03	77 793,04

Résultat de l'exercice
Reprise du résultat antérieur reporté
Résultat intermédiaire de clôture
Restes à réaliser
Résultat définitif